

Pôle des élèves

Avignon, le 15 septembre 2023

Affaire suivie par :  
Christine GATELLIER  
Tél : 04 90 27 76 28  
Mél : [pe.84.05@ac-aix-marseille.fr](mailto:pe.84.05@ac-aix-marseille.fr)

La directrice académique des services de l'éducation  
nationale de Vaucluse

49 rue Thiers  
84077 AVIGNON

à

Accès personnes à mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame des 7 douleurs

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale de Vaucluse

**Objet :** Elections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école pour l'année scolaire 2023-2024.

**Références :**

- Arrêté du 13 mai 1985 modifié relatif au conseil d'école
- Décret n° 2023-806 du 21 août 2023 relatif au vote électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves
- Décret n°2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale
- Circulaire n°2000-082 du 09 juin 2000 modifiée relative à l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école
- Note de service du 29 juin 2023 parue au BO n° 27 du 6 juillet 2023
- Note DGESCO du 18 juillet 2023
- Note DGESCO du 8 septembre 2023 relative au vote électronique

Conformément à la note de service du 29 juin 2023, les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école de l'année scolaire 2023-2024 se dérouleront les vendredi 13 octobre 2023 ou samedi 14 octobre 2023.

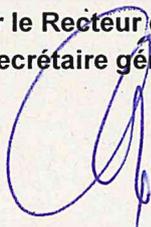
Afin de préparer au mieux ce scrutin, je vous prie de bien vouloir lire attentivement les documents cités en référence et pièces jointes. Le décret n°2023-806 du 21 août 2023 prévoit désormais la possibilité de recourir au vote par voie électronique selon les modalités fixées après consultation du conseil d'école. Ainsi, vous devrez réunir un conseil d'école extraordinaire avec l'ancienne composition avant les élections pour définir les modalités applicables à ces élections.

Vous saisissez le résultat du scrutin exclusivement du 13 au 16 octobre 2023 inclus.

Parallèlement, l'original du procès-verbal signé par les membres du bureau de vote, doit être transmis au Pôle des élèves, à l'attention de Madame Christine Gatellier, par courrier, au 49 rue Thiers 84077 AVIGNON.

Ce scrutin constitue un temps fort de la vie de nos écoles qui exige un strict respect des procédures et du calendrier. Je compte sur votre vigilance et vous en remercie.

**Pour le Recteur et par délégation,  
Le secrétaire général,**



**Alain MASSENET**

- Annexes 1 : 1A/1B Liste des candidatures et déclaration des candidatures
- Annexe 2 : Coordonnées des Fédérations de parents d'élèves
- Annexes 3 : 3A/3B PV des résultats et PV affichage
- Annexe 4 : Synthèse relative à l'organisation des élections
- Annexe 5 : Notice relative au déroulement des élections (destinée aux parents d'élèves)
- Annexe 6 : Rôle du conseil d'école (à distribuer aux parents d'élèves)
- Annexe 7 : Note DGESCO du 18 juillet 2023
- Annexe 8 : Note DGESCO du 8 septembre 23 – relative au vote électronique
- Annexe 9 : Annexe technique vote électronique
- Annexe 10 : Annexe technique ECECA
- Annexe 11 : Guide Ministériel
- Annexe 12 : Calendrier indicatif des élections – issu du BO